



**LE MERCREDI 29 JUIN 2015**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le lundi 29 juin 2015, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Martine Caron  
Jocelyn Fréchette  
Maxime Hupé-Labelle  
Anik Morin  
Michel Parenteau

Marc-Olivier Bisson  
Richard Durocher  
Cécile Gauthier  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

**Absence**

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole au public**

**Monsieur Paul Dallaire, parent d'un élève de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin**

. Offre, ou non, de l'option sport en 3<sup>e</sup> secondaire à l'ESHG : souhaite savoir s'il y a de nouveaux développements.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

**RÉSOLUTION 134 (2014-2015)**

Attendu le projet d'ordre du jour modifié;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION PARENTALE APPLICABLE EN SERVICE DE GARDE**

**RÉSOLUTION 135 (2014-2015)**

Attendu que la contribution parentale (tarif journalier) applicable en service de garde lors de journée pédagogique était, jusqu'au 30 juin 2015, fixée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR);

Attendu que les règles budgétaires 2015-2016 du MEESR applicables aux commissions scolaires ne définissent plus la contribution parentale applicable lors de journée pédagogique;

Attendu que lesdites règles budgétaires 2015-2016 font passer la contribution gouvernementale quotidienne par enfant lors des journées pédagogiques de 16,39 \$, en 2014-2015, à 7,93 \$, pour l'année scolaire 2015-2016;



1782

Attendu que les dépenses des services de garde sont essentiellement salariales et que celles-ci sont incompressibles, conformément aux dispositions en vigueur de la convention collective du personnel de soutien ainsi qu'au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, tous deux établis par le Gouvernement du Québec;

Attendu qu'une journée de garde régulière (jour de classe) comprend une plage horaire de 5 heures de garde;

Attendu qu'une journée pédagogique comprend une plage horaire de 10 heures de garde;

Attendu les consultations effectuées auprès des membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 10 juin 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 juin 2015;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la contribution parentale applicable en service de garde lors d'une journée pédagogique soit établie à 16 \$;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la contribution parentale applicable en service de garde lors de journée de classe soit celle déterminée par les règles budgétaires en vigueur du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

QUE la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* (Réf. Secrétariat général) soit modifiée en conséquence.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le commissaire Dany Ouellet quitte son siège, il est 20 h 22.

<b>PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DU COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES – NOMINATION</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 136 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 51 (2014-2015) intitulée : « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015 » qui prévoyait notamment la nomination de M. Maxime Hupé-Labelle à titre de président du comité de vérification et du comité relatif aux ressources matérielles et financières;

Attendu que M. Hupé-Labelle a remis sa démission à la présidence desdits comités;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 juin 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE monsieur Michel Parenteau soit nommé président du comité de vérification et du comité relatif aux ressources matérielles et financières;

QUE la résolution 51 (2014-2015) intitulée « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015 » soit modifiée en conséquence.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le commissaire Dany Ouellet reprend son siège, il est 20 h 25.

Madame Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, présente les grandes lignes du budget 2015-2016.



**BUDGET 2015-2016 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 137 (2014-2015)**

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée afin d'établir la subvention de péréquation est établie au montant de 5 117 220 345 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2015-2016;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire nominal est fixé à 0,29237 \$;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Attendu les discussions et la recommandation des membres du comité élargi relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 22 juin 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 juin 2015;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de services de la dette prévoyant des revenus de 72 050 729 \$ et des dépenses de 72 050 729 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,29237 \$.

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

**POUR (9) :** Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet, Michel Parenteau

**CONTRE (2) :** Richard Durocher, Maxime Hupé-Labelle

**ABSTENTION (0) :**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**PLAN DE REDRESSEMENT 2014-2015 – SUIVI AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**RÉSOLUTION 138 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 64 (2013-2014) ayant pour titre : « Plan de redressement - acceptation »;

Attendu le dépôt du document : « Plan de redressement budgétaire – Sommaire des propositions intégrées au budget 2014-2015 » daté du 9 décembre 2014;

Attendu que lors de la préparation du budget 2014-2015, la majorité des propositions du *Plan de redressement* ont été intégrées à celui-ci;

Attendu les discussions des membres du comité de vérification lors de leur rencontre du 6 janvier 2015;

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires matérielles et financières (élargi) lors de la rencontre du 22 juin 2015;



1784

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 juin 2015;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le document *Plan de redressement budgétaire – Sommaire des propositions intégrées au budget 2014-2015* soit transmis au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche tel que demandé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la commissaire Cécile Gauthier quitte son siège, il est 20 h 48.

<b>CONTRAT DE GESTION POUR L'OFFRE DE SERVICES ALIMENTAIRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – DÉLÉGATION DE SIGNATURE</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 139 (2014-2015)**

Attendu l'appel d'offres public relatif à l'octroi d'un contrat visant la gestion de l'offre de services alimentaires pour l'année 2015-2016 à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu qu'aucune offre n'a été reçue au terme de ce processus d'appel d'offres;

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin a alors entrepris de solliciter directement des fournisseurs de services potentiels;

Attendu que deux des quatre soumissionnaires sollicités ont présenté des offres de services :

L'Indocile..... 331 205 \$  
836, St-Louis, Gatineau (QC) J8T 2S4

Marco Bergeron Traiteur ..... 257 297 \$  
880, 113<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges (QC) G5Y 3H8

Attendu que les montants sont approximatifs étant donné que ceux-ci peuvent varier en fonction des achats réels qui seront effectués par les élèves et membres du personnel;

Attendu que les utilisateurs défrayeront directement à l'entreprise les coûts du service offert;

Attendu que l'entreprise défrayera des coûts de location à l'ESHG de 200 \$ par mois;

Attendu la recommandation de la gestionnaire administrative d'établissement et l'approbation de la directrice de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le contrat visant la gestion de l'offre de services alimentaires, pour l'année scolaire 2015-2016, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin soit octroyé à la firme Marco Bergeron Traiteur selon les conditions prévues aux devis et les prix unitaires de sa soumission, sous réserve des choix effectifs des élèves et des membres du personnel quant aux nombres et aux types de repas sélectionnés;

QUE ce contrat puisse être renouvelé pour quatre périodes additionnelles d'une année chacune, selon les modalités convenues entre les parties;

QU'advenant l'éventualité que ledit contrat soit effectif pour une période de plus de trois ans, le dirigeant d'organisme au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics effectue la reddition de comptes pertinente auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**ENTENTE À INTERVENIR AVEC DÉRY TÉLÉCOM CONCERNANT LA LOCATION DE FIBRES OPTIQUES – DÉLÉGATION DE SIGNATURES**

**RÉSOLUTION 140 (2014-2015)**

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est propriétaire, en partenariat avec d'autres organisations, d'un réseau de fibres optiques déployé sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que sur ce réseau, la CSCV dispose actuellement de fibres excédentaires qui ne sont pas utilisées;

Attendu l'intérêt démontré par la firme Déry Télécom concernant la location de certaines de ces fibres;

Attendu les discussions entreprises avec ladite firme afin d'en venir à une entente satisfaisante pour les deux parties;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité relatif aux technologies de l'information et des communications lors de leur rencontre du 16 juin 2015;

Attendu la recommandation du directeur des technologies de l'information et de l'organisation scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le directeur des technologies de l'information et de l'organisation scolaire soit mandaté à négocier l'entente à intervenir entre la firme Déry Télécom et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

QUE le président et le directeur général soient, et sont par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente à intervenir avec Déry Télécom.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN VIGUEUR ET APPUI FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU CARREFOUR CULTUREL ESTACADE**

**RÉSOLUTION 141 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 100 (2013-2014) ayant pour titre « Prolongation du protocole d'entente en vigueur et appui financier de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au Carrefour culturel ESTacade »;

Attendu que, par l'entremise de ladite résolution, la CSCV s'engageait à défrayer les coûts des services professionnels, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, si le Carrefour culturel ESTacade obtenait un support financier minimal de 500 000 \$ dans le cadre de son projet d'améliorations des infrastructures de la Salle Desjardins;

Attendu que le Carrefour culturel ESTacade travaille actuellement, avec de nouveaux bailleurs de fonds potentiels, à réunir les sommes afin de réaliser un projet d'améliorations des infrastructures évalué à plus de 500 000 \$;

Attendu que la CSCV est propriétaire de la Salle Desjardins et que toute amélioration locative doit respecter des normes strictes;

Attendu que le protocole d'entente est actuellement en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016;

Attendu que la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et le Carrefour culturel ESTacade se sont entendus quant à certains ajustements à apporter au protocole d'entente actuellement en vigueur;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 juin 2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;



1786

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prolonge, d'une période de dix ans, le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade à compter de la date d'obtention de la subvention permettant de compléter le montage financier du projet d'amélioration de la Salle Desjardins;

QUE ladite prolongation intègre les ajustements convenus entre la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et le Carrefour culturel ESTacade;

QUE la CSCV supporte financièrement les travaux en matière de services professionnels jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 \$ pour un projet d'amélioration de l'infrastructure de la Salle Desjardins (auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin);

QUE le présent prolongement dudit protocole d'entente demeure conditionnel à l'obtention d'un support financier minimal de 500 000 \$ par le Carrefour culturel ESTacade visant le projet d'améliorations des infrastructures de la Salle Desjardins;

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<p align="center"><b>TRAVAUX D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE DU VIDE SANITAIRE DE L'ÉCOLE ST-MICHEL, À GATINEAU – ADJUDICATION</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 142 (2014-2015)**

Attendu l'appel d'offres public AMT1527EA01 visant les travaux d'extraction d'amiante et d'isolation du vide sanitaire à l'école St-Michel, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Gestion DMJ .....	98 800,00 \$
183, chemin Freman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	
Parisien Construction .....	99 800,00 \$
1977, St-Louis Gatineau (Québec) J8T 4H6	
Marc Cléroux Construction Inc. ....	107 000,00 \$
183, chemin Freman, suite 2 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	
C.F.G. Construction inc. ....	114 500,00 \$
870, rue Philippe-Paradis Québec (Québec) G1N 4E4	
Asbex LTD. ....	Non conforme
101-2710 Lancaster Rd Ottawa (Ontario) K1B 4W8	
Jobin Environnement inc. ....	147 000,00 \$
281, avenue Bernatchez Québec (Québec) G1M 2A5	
Axxys Construction .....	252 900,00 \$
9680, boulevard St-Laurent Montréal (Québec) H3L 2M9	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Gestion DMJ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe AMT (amélioration, maintien et transformation) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 22 juin 2015;



1787

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le contrat visant les travaux d'extraction d'amiante et d'isolation du vide sanitaire à l'école St-Michel, à Gatineau, soit octroyé à la firme Gestion DMJ pour la somme de quatre-vingt-dix-huit mille huit cents dollars (98 800,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURES À L'ÉCOLE ST-MICHEL AINSI QU'À L'ÉCOLE  
SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 143 (2014-2015)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1530TT01 visant les travaux de réfection de toitures à l'école St-Michel, située au 146-B rue MacLaren Est à Gatineau, et à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, située au 580, rue MacLaren Est à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

TMR3 Couvreur inc. .... 114 800,00 \$  
1880, chemin Pink  
Gatineau (Québec) J9J 3N7

2413-2276 Québec inc. (Couvreur Rolland Boudreault) ..... 117 300,00 \$  
660, rue Auguste-Mondoux, local 4  
Gatineau (Québec) J9J 3K3

Morin Isolation et Toitures Ltée ..... 154 300,00 \$  
55, rue Breadner  
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme TMR3 Couvreur inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe AMT (amélioration, maintien et transformation) d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 22 juin 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le contrat visant les travaux de réfection de toitures à l'école St-Michel, située au 146-B rue MacLaren Est à Gatineau, et à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, située au 580, rue MacLaren Est à Gatineau, soit octroyé à la firme TMR3 Couvreur inc pour la somme de cent quatorze mille huit cents dollars (114 800,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES ENTRÉES EXTÉRIEURES ET DU DRAINAGE PLUVIAL À L'ÉCOLE  
MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 144 (2014-2015)**

Attendu l'appel d'offres public MMB1418EE01 visant les travaux de réfection des entrées extérieures et du drainage pluvial à l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Pavages Lafleur et Fils inc. .... 142 222,00 \$  
20, chemin Mongeon  
L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1



1788

Desjardins Excavation inc. .... 177 050,00 \$  
75, rue Daoust  
Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7

91897892 Québec inc. .... Non conforme  
4869, Jarry Est, #220  
St-Léonard (Québec) H1R 1Y1

DLS Construction inc. .... 189 000,00 \$  
1910, chemin Pink, suite 201  
Gatineau (Québec) J9J 3N9

Parisien Construction ..... 195 700,00 \$  
1977, St-Louis  
Gatineau (Québec) J8T 4H6

Les Construction CJRB ..... 309 000,00 \$  
3000, rue Anderson  
Terrebonne (Québec) J6Y 1W1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Pavages Lafleur et Fils inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉESR dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 22 juin 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le contrat visant les travaux de réfection des entrées extérieures et du drainage pluvial à l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme Pavages Lafleur et Fils inc. pour la somme de cent quarante-deux mille deux cent vingt-deux dollars (142 222,00 \$) taxes exclues.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ-AVELLIN CONCERNANT LA LOCATION DE CANOTS, DE KAYAKS ET DE PLANCHES À PAGAIES DE L'ÉCOLE PROVIDENCE / J.-M.-ROBERT, À ST-ANDRÉ-AVELLIN – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

### **RÉSOLUTION 145 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 87 (2014-2015) intitulée : « Protocole d'entente à intervenir entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la CSCV concernant le projet canots, kayaks et surfs sur la rivière Petite-Nation de l'école Providence / J.-M.-Robert – délégation de signature »;

Attendu que ledit protocole d'entente permettait à l'école Providence / J.-M.-Robert d'obtenir une subvention de 15 000 \$;

Attendu que ledit protocole était notamment conditionnel à ce que l'école établisse un partenariat avec un organisme du milieu afin que les canots, kayaks et surfs de rivière soient rendus accessibles à la population en période estivale;

Attendu qu'à cette fin, l'école Providence / J.-M.-Robert a élaboré un protocole d'entente avec la municipalité de St-André-Avellin;

Attendu que ledit protocole est satisfaisant pour les deux parties;

Attendu l'approbation du conseil d'établissement de l'école Providence / J.-M.-Robert quant au protocole d'entente;



1789

Attendu la recommandation de la directrice de l'école Providence / J.-M.-Robert et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE la directrice de l'école Providence / J.-M.-Robert soit, et est par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de St-André-Avellin;

QUE la directrice de l'école Providence / J.-M.-Robert soit, et est par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution notamment, mais non limitativement, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, le tout avec l'autorisation préalable du directeur général.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ACHAT REGROUPÉ DANS LE DOSSIER LAIT-ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

### **RÉSOLUTION 146 (2014-2015)**

Attendu l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'effet de procéder à un achat regroupé pour le dossier lait-école;

Attendu les discussions des membres du comité élargi relatif aux affaires matérielles et financières lors de la rencontre du 22 juin 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de Lait-école pour l'année scolaire 2015-2016;

QUE la CSCV s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la commission scolaire accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ au montant de 0,001 \$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION 147 (2014-2015)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 26 août 2015, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 06.

**Jocelyn Fréchette,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général